

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/12/2016

Présents

C. MOREAU, A. MEULOT, J. AUBUSSON. R.CHEsNEAU, C. PAIN, G. PANTIN.
E. POUDELET. L. RUELLE. F. ROBBE. S. ROUMEAS

Absent excusé

N. GUENAULT pouvoir à C. MOREAU
A. FLORENCE pouvoir à L. RUELLE
C. GOULESQUE pouvoir à A. MEULOT
L. TRAVERS pouvoir à S. ROUMEAS
J. PELICOT pouvoir à F. ROBBE

Secrétaire de séance

ROBBE Francine

Monsieur le Maire informe que dans le point III . Intercommunalité, l'opposition au transfert de compétence PLU à la communauté de communes ne pourra être débattu ce soir car le décret prévoit les discussions entre le 26/12/2016 et le 25/03/2017. Ce point est donc reporté au prochain conseil.

Monsieur le Maire ajoute à l'ordre du jour l'entrée de Cérelles au SIAEP.

L'approbation du conseil précédent est votée à l'unanimité.

I. FINANCES

Le conseil municipal vote à l'unanimité les décisions modificatives ci-dessous :

Décision modificative n°3

Section de Fonctionnement

DEPENSES	
Chapitre 67 charges exceptionnelles 673 titres annulés (sur exercices antérieurs)	
Chapitre 011 charges à caractère général 60623 alimentation	1871.24€
Chapitre 022 dépenses imprévues	2000€
	-
	3871.24€
TOTAL	0

Décision modificative n°4

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 12 charges de personnel et frais assimilés		Chapitre 13 atténuations de charges	
Article 64131 rémunération principale	7000 €	Article 6419 remboursements sur rémunérations du personnel	7000 €

II . AFFAIRES GENERALES

Monsieur le Maire expose au conseil en quoi consiste le contrat SVP.

L'offre proposée à l'ensemble des communes de la CCGC n'a pas retenu l'adhésion de toutes et le contrat que nous propose SVP est un contrat négocié à 250€ HT/mois.

Le conseil vote à l'unanimité.

III . INTERCOMMUNALITE

1) Elections des délégués communautaires

La fusion des deux communautés CCGC et Racan est actée par le préfet. Le conseil est invité à voter à bulletin secret le nom des délégués. Le tableau du nombre de représentants figurant sur l'arrêté préfectoral est lu par Monsieur le Maire.

C. PAIN demande si le mariage des communes de Louestault et Beaumont-la-Ronce est effective et si elle change le nombre de délégué. M le maire répond que les deux conseils ont donné leur approbation mais ne sait dire quelle est la date exacte de la fusion.

Les communes de Racan ne voteront que dans les trois premières semaines de Janvier 2017 et l'élection du nouveau bureau communautaire aura lieu dans la 4^{ème} semaine de Janvier 2017.

S. ROUMEAS trouve inadmissible qu'un élu soit destitué de son poste alors qu'il a été élu par la population en 2014 et trouve que de ce fait, l'on élimine l'opposition dans les prochains conseils communautaires.

S. ROUMEAS dit qu'elle ne participera pas au vote ainsi que L. TRAVERS qu'elle représente ce soir.

R. CHESNEAU procède au dépouillement.

13 bulletins pour A. MEULOT et F. ROBBE

2 refus de vote

La répartition des sièges à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne attribue le 1^{er} siège à Monsieur André MEULOT et le second siège à Madame Francine ROBBE.

2) SIAEP

Entrée de Cérelles dans le syndicat intercommunal d'adduction en eau potable :

Suite à l'entrée de Chanceaux sur Choisille et NDO à Tours(+), Cérelles a demandé son rattachement au SIAEP. Le bureau du SIAEP a donné son accord et le conseil municipal est invité à se prononcer pour son adhésion. Le conseil vote à l'unanimité.

IV . DIVERS

S. ROUMEAS souhaite parler du dernier conseil communautaire et en particulier du gymnase de Neuillé-Pont-Pierre en rappelant l'historique.

Le précédent conseil communautaire avait alloué une somme de 850000€ en contrepartie de l'établissement de l'aire pour les gens du voyage à Neuillé-Pont-Pierre.

Les chiffres donnés par l'ADAC avoisinent les 2 400 000€ pour la construction d'un gymnase à vocation de compétition.

Le tollé a été immédiat et les débats houleux. Après beaucoup de tergiversations le conseil a voté une enveloppe de 1 500 000€.

Départ de E. POUDELET à 21h40.

S. ROUMEAS a proposé au conseil communautaire de ne pas construire la salle multisports aux 4 vents car elle ne correspond pas aux réels besoins des associations et de porter cette somme sur le projet du gymnase.

Monsieur le Maire est opposé à cette proposition et reviendra vers le conseil dès que des informations sur ce projet lui parviendront.

C. PAIN informe que 5 ballons lâchés au téléthon ont été renvoyés à la mairie. Les enfants seront mis au courant de ces retours.

R. CHESNEAU informe que la somme de 7700€ a été récoltée au téléthon.

Fin de conseil à 21h50.